

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BELLETERRE
DISTRICT DE TÉMISCAMINGUE

Belleterre, 10 juillet 2018

À une assemblée régulière du conseil de la ville de Belleterre tenue au lieu ordinaire de ses sessions ce 10e jour de juillet 2018 et à laquelle sont présents :

Diane Lefebvre, Guylaine Breton, Roger Phillips, André Gauthier, Cécile Pichette

Absente : Nathalie Savard

Tous formant quorum sous la présidence du maire monsieur **Bruno Boyer**, il est vingt heures.

Huis-clos de dix-neuf heures à vingt heures.

18-07-01 Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant ouvert le point affaires nouvelles.

18-07-02 Adoption du procès-verbal;

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal de la session régulière du 12 juin 2018, il est proposé par Guylaine Breton et accepté à l'unanimité que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que présenté.

18-07-03 Adoption des comptes et salaires du mois de juin 2018 :

Il est proposé par Roger Phillips et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les comptes de juin 2018 déjà payées au montant de 9 101.81\$ et les comptes à payés au montant de 22 277.49\$ vérifié par le maire Bruno boyer et la conseillère Cécile Pichette ainsi que les prélèvements au montant de 5 236.59\$ et les salaires nets au montant de 15 134.52\$ soient acceptés et payés.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées par le conseil.

Signé à Belleterre, 10 juillet 2018

Secrétaire-Trésorière

Période de question

Aucune question

Soumission Nettoyage Man Hole 1er avenue :

La décision est remise au conseil d'août

18-07-04

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BELLETERRE:

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Belleterre n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et qu'il doit l'adopter par règlement au plus tard le 1^{er} mars 2018;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QUE le présent règlement a été précédé d'un avis de motion et d'une présentation du projet de règlement donné par M^{me} Diane Lefebvre, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 avril 2018.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers;

➤ **D'adopter** le code d'éthique et de déontologie #2018-128

18-07-05

Demande appui projet du CMET déposer au fonds pour l'Accessibilité :

Il est proposé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité d'appuyer le projet du CMET.

Madame Cécile Pichette se retire des décisions puisqu'elle fait partie du comité.

18-07-06

Avis de motion règlement d'emprunt # 2018-129 :

Je, Guylaine Breton, conseillère au poste no 2 donne avis de motion de la présentation d'un règlement # 2018-129, pour l'adoption d'un projet de règlement d'emprunt.

18-07-07

Adoption projet de règlement d'emprunt #2018-129 :

Il est proposé par Roger Phillips et accepté à l'unanimité d'adopter le projet de règlement pour le règlement d'emprunt nécessaire pour compenser les travaux dans le dossier d'eau potable jusqu'à l'obtention du remboursement de la TECQ en mars 2019.

Discussion sur la tournée d'information sur la sécurité civile

Monsieur le maire et la Directrice Générale iront à la rencontre.

18-07-08

Bibliothèque municipal :

Considérant que le nombre d'abonnés est limité à environ 20 annuellement;

Considérant que ces 20 abonnés n'y vont que très rarement;

Considérant qu'avec la technologie aujourd'hui tous les livres sont disponibles sur internet;

Considérant que les coûts annuel sont élever pour le nombre de personnes qui l'utilise;

Par conséquence,

Il est proposé par André Gauthier et accepté à la majorité de fermé la bibliothèque municipale à compter de l'année 2019.

18-07-09 **Avenant SNC-Lavalin #9:**

Il est proposé par Cécile Pichette et accepté à l'unanimité d'accepté l'avenant # 9 portant le numéro 120032-1024-41GB-0010_0. proposé par SNC-LAVALIN pour la poursuite du projet d'eau potable, et d'autorisé la directrice général a signé l'avenant

18-07-10 **Échelle Quai d'avion :**

Suite à la demande d'un parent de faire l'achat d'une échelle pour mettre dans l'eau au quai d'avion;

Il est proposé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité de me pas en acheter une car sa pourrais être dangereux et la ville de veux pas être responsable des accidents qui pourrait arriver puisque ce lieux est une place ou la baignade est au risque des citoyens.

**Discussion sur le ponceau dans la ruelle en arrière du restobar bellecity
Nous remettrons du sable par-dessus si le ponceau n'est pas briser.**

Discussion sur le projet déposé au programme Nouveau Horizon

18-07-11 **Pancarte Quai d'avion :**

Il est proposé par Guylaine Breton et accepté à l'unanimité de faire l'achat de pancarte chez Lettrage Frans Gauthier avec les inscriptions; pas de camping et baignade à vos risque pour mettre au quai d'avion.

**Discussion sur l'éventualité de faire l'achat de Kayak pour la location.
Les prix seront regarder et nous en reparlerons pour le budget 2019**

Discussion sur l'achat de carte d'affaire pour la Directrice Générale et le Maire (la Dg en fera faire)

Période de question

Aucune question

18-07-12 **Levée de l'assemblée :**

Il est proposé par Roger Phillips et accepté à l'unanimité de clore l'assemblée, il est précisément vingt et une heures dix lorsque les délibérations prennent fin.

Maire

Secrétaire-Trésorière
Directrice-générale

Belleterre, 30 juillet 2018

À une assemblée spéciale du conseil de la ville de Belleterre tenue au lieu ordinaire de ses sessions ce 30 e jour de juillet 2018 et à laquelle sont présents :

Diane Lefebvre, Guylaine Breton, Roger Phillips, André Gauthier, Nathalie Savard

Absente : Cécile Pichette

Tous formant quorum sous la présidence du maire monsieur **Bruno Boyer**, il est dix-neuf heures.

18-07-13 Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par André Gauthier et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant ouvert le point affaires nouvelles.

18-07-14 Avis de motion :

Je, Nathalie Savard, conseiller au poste no 3 donne avis de motion de la présentation d'un règlement # 2018-130, pour l'adoption d'une modification au règlement de zonage #75.

18-07-15 Premier projet de règlement numéro 2018-130 :

Modifiant le règlement de zonage numéro 75

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage doit être modifié;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné lors d'une séance du conseil tenue le 30 juillet 2018 conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Lefebvre

appuyé par Guylaine Breton

et résolu unanimement

❖ D'adopter ce premier projet de règlement conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Les modifications suivantes seront apportées au règlement de zonage numéro 75 :

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Le plan de zonage est modifié. Une zone industrielle (Ic1) est créée sur le lot 5 768 954 (255, 3^e Avenue).

Article 3 : L'article 5.9.1 est ajouté au règlement de zonage.

Constructions et usages autorisés dans la zone (Ic)

1) La culture et la transformation des plantes à l'intérieur des bâtiments, incluant le cannabis. La vente au détail est interdite.

2) Les bâtiments ou usages accessoires aux établissements principaux ci-haut mentionnés.

Article 4 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté lors d'une séance spéciale du conseil tenue le 30 juillet 2018.

Maire

Directrice gén. / secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le	:	30 juillet 2018	_____
Adoption du premier projet	:	30 juillet 2018	_____
Assemblée de consultation	:	14 août 2018	_____
Adoption du second projet	:	14 août 2018	_____
Avis public (demande de référendum)	:	14 août 2018	_____
Adoption finale du règlement	:	4 ou 11 septembre 2018	_____
Approbation de la MRC	:	Septembre 2018	_____
Avis d'entrée en vigueur	:	Septembre 2018	_____

18-07-16

Levée de l'assemblée :

Il est proposé par Roger Phillips et accepté à l'unanimité de clore l'assemblée, il est précisément dix-neuf heures vingt lorsque les délibérations prennent fin.

Maire

Secrétaire-Trésorière
Directrice-générale